

ABDEL-MADJID DJENANE*

Ajustement structurel et secteur agricole

Malgré la multitude des réformes et restructurations auxquelles il a dû être confronté avant 1987[1], le secteur agricole public algérien a toujours trouvé des voix pour défendre son autonomie de gestion ainsi que sa privatisation.

La privatisation de ce secteur, dissimulant quelque peu l'incapacité de l'Etat à faire face à la *contrainte financière extérieure* qui a commencé à se manifester par la baisse des revenus pétroliers extérieurs en 1986, a été finalement amorcée à la fin de l'année 1987. Mais peu d'indices indiquaient alors que le remplacement des DAS par des exploitations agricoles plus petites, collectives et individuelles, en fait par des exploitations semblables -tant par leur nature que par la qualité de leurs relations avec les structures d'encadrement- à celles du secteur privé, allait conduire en un temps relativement court au démantèlement systématique du secteur agricole public, à la suppression des subventions aux intrants agricoles mais aussi à toute forme d'intervention directe de l'Etat dans ce secteur : on parlait alors de *réorganisation* du secteur public, un secteur d'ailleurs habitué aux restructurations et réformes. . Les réformes ainsi entamées ou, pour être plus précis, le PASA[2] mis en place, sans avouer encore son nom, a été cependant précédé, depuis 1984-85 déjà, par quelques mesures de libéralisation du système des prix agricoles[3] et a débouché sur la restitution en 1991 des terres nationalisées à leurs anciens propriétaires de 1971-73. Au milieu de l'année 1992, soit quatre années et demie après le lancement de l'opération de réorganisation, le secteur agricole public est quasi-entièrement privatisé et le libéralisme comme mode d'organisation et de régulation par le marché de l'activité agricole est enfin de rigueur en Algérie.

Dès lors, l'objet de ce papier tente d'identifier, la finalité de la réforme de 1987 étant connue -à savoir l'*autosuffisance alimentaire*-, et d'expliquer les "premiers résultats" de cette nouvelle expérience d'organisation et de gestion du secteur agricole. Nous commencerons par présenter les résultats physiques qui plaident en faveur de cette réforme; nous parlerons alors, pour adopter la nouvelle terminologie, de "*performances*" du secteur agricole réorganisé. Ces performances étant - cela ne peut constituer l'objet d'une trouvaille - peu nombreuses ou, peut-être, non encore suffisamment perceptibles[4], c'est pourquoi nous essayerons alors de rappeler dans un second temps les caractéristiques traditionnelles de ce secteur, celles qu'aucune réforme n'est pas encore parvenue à résorber. Dans ce sens, il nous a paru

utile de tenter dans un troisième et dernier point une explication des causes de l'échec de la nouvelle politique agricole.

1. LES " PERFORMANCES" DU SECTEUR AGRICOLE REORGANISE.

Sans vouloir forcer le trait, nous relèverons, d'abord, que les résultats du secteur agricole réorganisé sont modestes et même non significatifs. Ils sont par moment néfastes, même si en situation de "crise", le secteur agricole paraît plus "performant" que le secteur industriel.

11. Le secteur agricole plus "performant" que le secteur industriel.

C'est ce que l'on peut en effet constater en considérant ces deux secteurs sous l'angle de leur participation à la création de nouvelles richesses matérielles identifiées par la comptabilité nationale. La *valeur ajoutée agricole* (VAA), comparée au PIB, est passée de 8.7 % en 1984 à 11.5 % en 1988 et à 12.8 % en 1993. Aux dates respectives la *valeur ajoutée industrielle* (VAI), rapportée au PIB, est de 16, 13.6 et de 10.5 %^[5] : les tendances spécifiques à chaque secteur décrivent une évolution à moyen terme en *forme de ciseaux*.

L'écart enregistré, favorable donc au secteur agricole, ne se mesure pas seulement en valeur relative mais dénote aussi de la capacité du secteur agricole à générer en un même laps de temps plus de valeur que le secteur industriel. En dinars courants, la VAA a été multipliée par 3.6 entre 1987 et 1993 : elle passe de 41.1 à 147 milliards de DA de la première à la seconde date. La VAI passe, quant à elle, de 43.7 milliards de DA en 1987 à 120 milliards de DA en 1993 soit une multiplication par 2.7^[6].

Les performances récentes du secteur agricole peuvent également être appréciées dans le domaine de la création de l'emploi. En effet, bien que la création de nouveaux emplois au niveau de l'économie entière fût faible entre 1987 et 1993, le secteur agricole demeure l'un des rares secteurs économiques où le nombre moyen annuel de postes de travail créés entre 1988 et 1993 est supérieur au même nombre moyen entre 1984 et 1987 : 29 700 nouveaux emplois ont été créés de 1984 à 1993 dans le secteur agricole pour un effectif global de 160 500 postes pour toute l'économie ^[7]. Notons au passage que le secteur industriel n'a créé durant toute cette période, quant à lui, que 13 000 emplois seulement, c'est-à-dire que pour chaque poste de travail créé dans l'industrie, on en crée 2,3 dans l'agriculture. Mais il faut peut être relativiser cela en rappelant que le taux de chômage au niveau macro-économique est passé de 9,7 % en 1985 à 18.1 % en 1989, puis à 21 % en 1991 et probablement à 30 % aujourd'hui.

12. Une production agricole en hausse mais toujours fluctuante.

La crise qui affecte l'économie depuis 1985-86, les réformes auxquelles fait face cette dernière, semblent opérer des changements

appréciables dans la tendance générale de la production agricole. Cette dernière se caractérise, malgré les fluctuations, par une hausse.

Si on prend en effet comme année de base, les années de lancement des réformes, 1987 et 1988, on pouvait remarquer en 1993-94 déjà que la production des cultures industrielles a été multipliée par 3, celle du maraîchage a augmenté de 16 %, l'oléiculture de 8 %, les fruits frais de 53 %, les agrumes de 26 % et les viandes rouges de 36 %.

Inversement, les viandes blanches enregistrent une baisse de 7% de leur production, les légumes secs de 14%, les fourrages de 45% et les céréales de 22% [\[8\]](#).

Comme il ressort de ce qui précède, ce sont les principales cultures ou cultures dites autrefois *stratégiques* qui voient leur production baisser après la privatisation du secteur agricole. C'est ce qui nous amène à présenter certains aspects négatifs, ceux que la réorganisation du secteur agricole n'est pas encore parvenue à résorber.

2. LES INSUFFISANCES OU LA PERSISTANCE DES TENDANCES TRADITIONNELLES DU SECTEUR AGRICOLE.

21. La libéralisation du système des prix sans effet sur les importations alimentaires.

Les "performances" récentes enregistrées par le secteur agricole ne signifient pas cependant une plus grande indépendance alimentaire du pays. Mesurée en termes de quantités alimentaires importées, celle-ci est moindre après les réformes de 1987-88. Bien que les importations alimentaires tendent à diminuer en valeur (indice 94 en 1993 et 100 en 1987-88, une diminution liée aux fluctuations de la production et à la politique du commerce extérieur), leur part dans les importations totales tend, au contraire, à augmenter. Elle passe de 25.5 % en 1984 à 33.9 % en 1987-88 et à 32.4 % en 1993, 27.5 % en 1994 et 30 % en 1995. On rappellera que les années 92 à 94 correspondent dans la politique économique du pays à la phase des *"importations incompressibles"* et de gestion plus rigoureuse de la *"contrainte financière extérieure"*. A ce dernier propos, il est également utile de relever que parmi les importations incompressibles, les céréales et les produits laitiers continuent à voir leurs volumes augmenter à l'importation. Les importations de céréales, de lait et de leurs dérivés représentent plus des 6/10 de la consommation totale de ces produits.

Vu sous l'angle de l'autosuffisance alimentaire, le secteur agricole réorganisé ne participe guère à la couverture des besoins en certains produits qu'à concurrence de 33 % pour les céréales et dérivés, 11 % pour les légumes secs, 65 % pour les fruits, 74 % pour les viandes rouges et 40 % pour le lait (données de 1990) [\[9\]](#).

22. Une agriculture atteinte d'immobilisme.

Les résultats physiques de l'agriculture algérienne des dix dernières années sont mitigés. Certaines spéculations ont vu leur production augmenter et d'autres stagner, sinon baisser. Il s'agit ici de résultats de

courte période qu'il faut situer dans une phase d'observation plus longue.

Ainsi, si nous prenons le cas des céréales, une culture vivrière qui occupe chaque année la moitié environ de la SAU (terres céréalières emblavées et au repos), il est alors permis de penser que l'agriculture algérienne est atteinte d'*immobilisme*. En matière de céréales donc, la superficie moyenne décennale qui lui a été consacrée de 1940 à nos jours décrit une droite dont la pente d'évolution est pratiquement nulle. Cela signifie que l'ensemble des terres qui peuvent être affectées à cette culture l'ont déjà été depuis un siècle déjà (2 753 000 ha emblavés en 1881-1890 et 2 701 000 ha en 1990-93).

Disposer d'une superficie céréalière limitée qui doit faire face par ailleurs à un accroissement démographique galopant et à une urbanisation accélérée devrait pousser en principe à la recherche de moyens appropriés qui permettent d'accroître le rendement physique de cette culture. En Algérie, cela n'est pas apparemment le cas, puisque le rendement moyen d'un siècle et demi de pratique céréalière (1851-1993) est très faible : 604 kg/ha seulement. Le rendement décennal le plus élevé, 982 kg/ha, a été obtenu durant la décade 1915-1924 contre 630 kg/ha en 1980-89 et 701 kg/ha en 1990-93 [\[10\]](#).

Ainsi derrière l'échec de la politique agricole céréalière, se dissimule un autre échec; c'est celui de la politique agricole, qui est aggravé par la mise sous ajustement structurel du secteur agricole.

Mais quelles sont alors les causes les plus influentes?

3. TENTATIVE D'EXPLICATION DE L'ECHEC DE LA REFORME DU SECTEUR AGRICOLE.

Nous retiendrons deux causes essentielles : la libéralisation, d'une part, et le morcellement irrationnel des exploitations, d'autre part.

3.1. La libéralisation : une nécessité malmenée.

La réforme de 1987 est, contrairement aux précédentes, d'inspiration libérale [\[11\]](#). Elle se donne pour objectif de libérer les énergies, à même d'accroître la création des richesses agricoles tout en diminuant les dépenses publiques.

Dans cet esprit, la loi 87-19 dénie à l'Etat le droit d'intervenir directement dans la réorganisation du secteur agricole public. Le remembrement des DAS, comme *droit réel*, est confié aux travailleurs de la terre eux-mêmes auxquels la loi précitée reconnaît également le droit de se regrouper par *cooptation directe* de même qu'elle interdit d'autre part, aux institutions de l'Etat de s'immiscer dans le remembrement des unités de production. C'est pourquoi, cette opération, contrairement aux précédentes, va se caractériser par l'absence d'un *modèle technique de réorganisation* préalablement défini et c'est pourquoi aussi les producteurs directs de l'ancien secteur

agricole public vont être poussés à copier le *schéma foncier* en vigueur dans le secteur privé [12].

Cette démarche s'est soldée, ainsi que nous tenterons de le montrer, par plusieurs effets néfastes :

311. La prédominance de la petite exploitation ou le nivellement par le bas.

Le phénomène de l'émiettement des DAS, puis des EAC s'est accéléré en 1991-92 avec la décision de restitution des terres nationalisées à leurs anciens propriétaires. Dans la wilaya de Sétif, une wilaya qui a toujours bénéficié de l'appui des pouvoirs publics à cause de sa tradition céréalière plusieurs fois séculaire, 16 000 ha ont pu être restitués à 634 propriétaires. Cette superficie a été prélevée sur le patrimoine foncier de 105 EAC, 16 EAI et 997 AIRA et lots marginaux (6 EAC ont été dissoutes de fait pour cause d'absence d'assise foncière).

Mais ce n'est pas du tout la restitution des terres à leurs anciens propriétaires qui est le phénomène économique qui doit retenir l'attention. C'est plutôt la tendance au passage de la *grande* à la moyenne exploitation puis de cette dernière à la petite, voire à la *micro-exploitation*.

Dans cette wilaya donc, la tendance au *démembrement* sans limite des exploitations est très claire. Les données disponibles sur ce sujet montrent que :

- la superficie moyenne par attributaire est passée de 39.5 ha en 1988 à 30.3 ha en 1992 soit une diminution de 25 % environ de la superficie par attributaire,

- le phénomène de la prolifération de la petite et de la micro-exploitation ne cesse de se développer. En 1988, les exploitations de moins de 10 ha ne représentaient que 1.4 % seulement de l'effectif total des exploitations alors que ce taux s'élève à 11.4 % en 1992. A cette dernière date, il n'existait plus d'exploitation issue de l'ancien secteur public et qui ait encore une superficie supérieure à 60 ha alors qu'au mois de juin 1988, sept mois après le lancement de l'*opération de réorganisation*, 10 % des exploitations avaient encore une superficie supérieure à ce seuil.

Enfin il convient de noter, toujours pour la même wilaya, que 18 % des EAI -devenue la *forme de propriété ultime* dans l'ancien secteur public- avaient en 1996 leur superficie inférieure à 5 ha et que 40% avaient une superficie inférieure à 10 ha!

Cela révèle une évolution rapide vers un modèle d'exploitation agricole privée dominée à son tour par la micro-exploitation, qui dans la wilaya de Sétif est prépondérante : la micro-exploitation, c'est-à-dire celle dont la superficie est inférieure à 1 ha et qui représente 13 % de l'effectif total des exploitations privées et celle dont la superficie est inférieure à 5 ha et représente 64 % de ce même effectif global! La libéralisation de

l'activité agricole en zone de plaine, en zone céréalière, devrait-elle alors signifier l'atomisation de l'exploitation agricole ?

On ne peut que se poser des questions sur ce phénomène lorsqu'on sait que la libéralisation a conduit ici, en Algérie, à l'effritement des exploitations agricoles alors qu'on assistait au même moment, entre 1980 et 1987, à l'accroissement de 10 % environ de la taille moyenne des exploitations de la CEE. Au Royaume Uni, le pays d'où est partie durant l'époque tatchérienne l'idée de la privatisation totale, de l'ultra-libéralisme, la réforme de l'agriculture s'est soldée au cours de la période allant de 1972 à 1987 par un accroissement de 69 % de la taille moyenne des exploitations laitières et de 46 % de celle des exploitations céréalières! [\[13\]](#)

312. La référence au secteur agricole privé, un leurre.

Le secteur privé a été imposé depuis le début des années 80 déjà, comme *modèle de référence* et d'organisation des exploitations de l'ancien secteur public [\[14\]](#).

Sans chercher à dissimuler aujourd'hui les faiblesses et contradictions qui traversaient à cette époque là l'ancien secteur agricole public, il faut cependant souligner que la référence au secteur privé comme *modèle de référence économique* est un leurre. Les "performances" relatives du secteur privé ne s'expliquent que par les avantages cultureux dont il avait bénéficié. Dans ce sens, ne faudrait-il pas relever que pour la période allant de 1971 à 1987, le secteur privé agricole avait disposé des 2/3 des superficies utilisées par l'agriculture, de 60 % des terres affectées aux cultures herbacées, de 62 % des plantations d'arbres fruitiers et de 15 % seulement des terres affectées à la vigne, de 66 % des superficies affectées au maraîchage, de 64 % des superficies réservées aux céréales et de 1/3 seulement de celles affectées aux légumes secs, aux fourrages artificiels et aux cultures industrielles ?

Dans ce contexte, on relèvera :

- que le secteur agricole privé s'est vu réserver les spéculations à *forte valeur ajoutée* telles que le maraîchage ou l'arboriculture fruitière alors que les cultures dont les *prix ont toujours été fixés* par l'Etat (légumes secs, cultures industrielles, fourrages artificiels, vignobles) ont été allouées au secteur public qui détenait les 2/3 des superficies réservées à ces dernières cultures,
- que le secteur agricole privé est moins intensif puisqu'il comptabilisait la plus grande partie des terres mises au repos (78 %),
- que le secteur agricole privé obtenait toujours des rendements à l'unité de terre cultivée, du moins en ce qui concerne les céréales, inférieurs à ceux du secteur public. De 1971 à 1987 il a disposé de 64 % des superficies céréalières mais n'a réalisé que 52 % de la production nationale de cette culture. C'est dire que ses rendements céréaliers n'ont représenté pour phase de référence que les 2/3 de ceux obtenus par le secteur public.

Ainsi le démantèlement du secteur public semble contribuer à l'aggravation des résultats, déjà fragiles. Mais on peut cependant penser que la privatisation de l'agriculture algérienne finira par le conduire à une plus grande *spécialisation* en adoptant petit à petit le principe des *avantages comparatifs* agricoles et à l'insérer dans le marché mondial des produits agricoles au moyen des spéculations à forte valeur ajoutée.

Cette idée aurait pu être réconfortante si elle tenait compte des conditions réelles d'insertion de tout nouveau pays dans les marchés extérieurs. La conquête des marchés extérieurs, notamment agricoles, suppose en effet :

- la capacité à investir et à innover en matière de commerce extérieur, ce qui n'est pas le cas pour l'Algérie qui traverse une crise financière aiguë;
- la capacité à arracher des parts de marché, ce qui n'est pas également le cas étant donné d'une part, la forte concurrence qui caractérise le marché mondial des produits agricoles et d'autre, part la réglementation astreignante qui caractérise ces marchés (qualité, quantité et calendrier de livraison) [\[15\]](#).

Enfin et en supposant que tous ces obstacles soient levés, il faudra alors parvenir à changer les *tendances lourdes du marché mondial des produits agricoles*, qui se caractérise par une hausse progressive des prix des céréales et du lait, principaux produits importés par l'Algérie, et par une baisse continue du cours des produits maraîchers et fruitiers, spécialisation projetée de ce pays. C'est dans une situation de *détérioration des termes de l'échange* des produits agricoles en particulier et de *paupérisation croissante* [\[16\]](#) de l'Algérie, à cause de son ouverture totale sur l'extérieur, qu'il lui est recommandé, comme à plusieurs autres pays du Sud d'ailleurs, de se spécialiser dans les cultures maraîchères et autres produits exotiques.

32. Le désengagement de l'Etat : le parti pris des arbitres.

Le désengagement de l'Etat est considéré dans les milieux décisionnels, mais aussi par les spécialistes, comme un moyen d'équilibrer le budget de l'Etat mais aussi de levier de ré-allocation de ressources financières en faveur des secteurs les plus vulnérables. Dans le même ordre d'idées, le désengagement de l'Etat signifie que les activités d'intérêt public sont financées par le Trésor alors que l'activité de production, notamment lorsqu'elle est lucrative, est prise en charge par les investisseurs privés dont les banques. Ces principes sont-ils satisfaits dans le cadre de l'agriculture algérienne ? Nous les appréhenderons par rapport au système des prix et des subventions, à l'investissement, et à la politique du crédit.

321. Le système des prix et des subventions.

Les prix agricoles, inputs et outputs, ont connu durant les vingt dernières années deux phases d'évolution. La première, 1973-1984, se

caractérise, il faut le rappeler, par le blocage de l'ensemble des prix, à l'exception cependant de ceux dits des produits stratégiques -les céréales et les légumes secs- qui ont connu des accroissements conséquents +151 % pour le blé dur, +156 % pour le blé tendre, +146 % pour l'orge, +258 % pour les lentilles et +400 % pour les fèves.

La seconde phase, 1984-1993, se caractérise par une hausse généralisée de l'ensemble des prix; une hausse qui est dans un premier temps (1984-1989) de *type arithmétique* et dans un second temps (1989-1993) de *type géométrique*. L'augmentation varie, selon les groupes de produits [\[17\]](#) de 230 à 500 %.

D'une façon générale, le système des prix appliqué depuis 1984 favorise les intrants, autrement dit un *transfert de valeur* vers le secteur industriel. Ceci est confirmé par l'étude comparative des prix entrant dans la production des céréales et le prix des céréales elles-mêmes, qui représentent, comme déjà mentionné, la principale spéculation agricole.

Pour revenir donc au prix des céréales que nous illustrerons pour les besoins de l'exposé par le cas du blé dur, celui-ci est passé de 160 DA/q en 1984 à 1025 DA en 1992 et à 1900 DA en 1995 soit un accroissement de 1088 % en l'espace de onze années.

Le sextuplement du prix des céréales entre 1984 et 1992 n'a pas cependant une signification économique particulière. En effet, alors que la quantité de 1175 qx de blé dur rapportait en 1984 à l'exploitant agricole 1 tracteur à roues de 60 cv, 30 qx d'engrais, 1 moissonneuse batteuse, 1 semoir, 1 cover-crop, 1 presse ramasseuse, 10 qx de blé tendre et 10 qx d'orge, il fallait disposer en 1992 de 1480 qx pour acquérir le même matériel, soit 305 qx supplémentaires produits sur 50 ha supplémentaires, que, malheureusement, l'exploitation-mère a dû livrer, à son extinction, à ses exploitations-filles, les EAC et EAI, sous forme de nouvelles pistes d'accès.

C'est dire donc que le désengagement de l'Etat du secteur agricole pousse à l'abandon des cultures céréalières et à leur remplacement par des cultures à plus forte valeur ajoutée.

La préférence pour le développement des cultures à plus forte valeur ajoutée est assez prononcée chez les décideurs qui, au moyen de la loi 83-19 du 18-12-83, relative à la "Contribution Unique Agricole", introduisent des avantages en faveur de toutes les activités agricoles et d'élevage réalisées sur les terres nouvellement mises en valeur, la mobilisation des ressources hydrauliques, les grandes cultures industrielles, les plantations rustiques et les palmeraies, etc... qui sont exempts d'impôts directs.

Dans le même sens, l'Etat ne fait plus de prélèvement fiscal dans les régions et zones agricoles qui sont à l'avant-garde des reconversions culturelles : elles sont soumises à un système fiscal de plus en plus formel [\[18\]](#) et les mesures prises en faveur d'un système fiscal souple

et dégressif semblent être également favorables à l'investissement agricole.

322. L'investissement agricole.

Considéré dans le temps, l'investissement agricole a été multiplié par 2.5 en 1992-93 par rapport à 1986-88 : il est passé en effet de 8 659 millions de DA durant la première date à 21183 millions de DA pour la seconde. Mais rapporté à l'investissement total réalisé dans l'économie, il accuse un léger recul : 12.1 % de 1986 à 1988 contre 10.3 % entre 1989 et 1991.

Par origine géographique, on relève que l'investissement agricole extérieur (non comptabilisé dans les données officielles) octroyé par les pays de l'OCDE sous forme d'aide est, dans la situation de cessation de paiements qu'a connue l'Algérie, non négligeable. Il s'élève à plus de 29 millions de dollars entre 1989 et 1993. Durant le même laps de temps, la part du secteur privé dans l'investissement agricole total s'est élevée à 58 % (56 % en 1989, 61 % en 1991 et 56 % en 1993).

Les données disponibles montrent clairement un net recul de l'investissement public dans le secteur agricole, recul qui n'a pas été sans effet sur les conditions de production. En matière de conditions générales de production, on assiste là aussi à une détérioration qui se manifeste par l'émergence de deux phénomènes contradictoires.

D'une part, la fertilisation, qui est d'habitude considérée comme un *facteur d'intensification de base*, est en situation de nette régression. La consommation des engrais a connu en effet une diminution de moitié en 1992-94 (moyenne triennale) par rapport à 1986-88 : elle passe de 122.9 kg/ha en 1986-88 à 46.1 kg/ha en 1989-91 et à 75.7 kg/ha en 1992-94. S'agissant des produits phytosanitaires, la quantité consommée est-elle aussi en baisse : elle est passée de 5.7 kg/ha en 1980-82 à 1.9 kg/ha en 1992-94.

D'autre part, la détérioration des conditions générales de production est synonyme de surmécanisation du secteur agricole. L'effectif des tracteurs est passé de 48 000 unités en 1981 à 98 000 unités en 1989, celui des moissonneuses-batteuses est de passé de 4 590 à 9 400 respectivement. Mais il faudrait ajouter que le développement de la mécanisation ne semble pas profiter au secteur agricole puisque :

- le parc disponible est globalement vétuste : 49 % des tracteurs avaient un âge supérieur à 9 ans en 1991-92; ce taux est de 57 % pour les moissonneuses batteuses et de 40 % pour le matériel de fanage.

- les systèmes de culture n'ont pas encore enregistré des changements significatifs qui puissent justifier l'évolution constatée du taux de mécanisation : la céréaliculture occupe, en 1980 comme en 1990, 38 % de la SAU, les fourrages 7 et 5 %, les cultures industrielles 11 % et la jachère 44 %. La SAU est passée quant à elle de 7.508 à 7.730 millions d'ha.

Sous le même angle d'analyse, on relèvera que la préférence donnée au développement des cultures à forte valeur ajoutée notamment aux cultures maraîchères ne s'est pas encore soldée par le développement de l'irrigation qui est le principal *facteur limitant de l'intensification* agricole. De 1990 à 1994, la superficie irriguée n'a augmenté que de 6 % seulement, puisqu'elle n'est passée que de 386 000 à 407 610 ha. La superficie maraîchère irriguée est même en stagnation : 173 000 ha aux deux dates.

Enfin il faut ajouter que le secteur agricole se caractérise, ainsi que l'ont déjà relevé plusieurs auteurs [19] par le faible niveau de technicité des exploitants, qui sont de plus en plus livrés à eux-mêmes.

323. La bancarisation agricole ou une banque agricole de moins en moins impliquée dans le crédit agricole.

Le désengagement de l'Etat du secteur de la production doit être compensé par un engagement plus important du secteur bancaire.

Cela n'est pas le cas en Algérie où on constate que la banque créée à cet effet, la BADR, est de moins en moins impliquée dans le crédit agricole. Le crédit et le financement bancaires enregistrent en effet une diminution drastique. Les montants octroyés par la BADR au secteur agricole sont passés de 8 888 millions de DA en 1984 à 12 347 millions de DA en 1987 et à 1 629 millions de DA en 1991 soit une diminution de 87 % entre ces deux dernières dates.

C'est parfois difficile de comprendre pourquoi le même Etat qui a négocié et obtenu trois rééchelonnements successifs, en 1989, 1991 et 1994 de sa dette extérieure et dont le montant global cumulé s'est élevé à 4,709 milliards de \$, qui a accordé entre 1992 et 1997 une subvention totale de 900 milliards de DA aux entreprises du secteur industriel, pourquoi donc ce même Etat refuse de rééchelonner la dette du secteur agricole (8 milliards de DA en 1993 et 27 milliards de DA en 1996) et continue à appliquer, dans un secteur fragile, des taux d'intérêt de plus en plus élevés : 5-6 % avant les réformes de 1987 puis 10 et 22 % après celles-ci. Le résultat en a été que 25 % seulement des crédits ont été consommés en 1993! C'est pourquoi on doit alors souligner que même avec un nouvel appui de l'Etat, le financement bancaire ne bénéficie plus qu'à moins de 100 000 agriculteurs...

CONCLUSION.

Il nous paraît enfin logique de poser, au terme de cet exposé, la question de savoir si la situation actuelle de l'agriculture algérienne peut lui assurer, comme semblent le penser certains observateurs, une quelconque insertion dans les marchés extérieurs, notamment euro-méditerranéens. Pour notre part, nous sommes tentés de répondre par la négative. Car l'agriculture algérienne est la moins performante de la Méditerranée occidentale, sinon de toute la Méditerranée, qui constitue pourtant son ensemble naturel d'appartenance.

Notes

* Institut des sciences économiques Fayçal YACHIR, Université de Sétif.

[1] 1962-63 : regroupement des fermes coloniales en Domaines Agricoles ; 1966-67 : création des CAPAM ; 1971-73 : avènement de la RA ; 1975 : remembrement des D.A. ; 1980-83 : restructuration des DA, CAPRA et GMV et émergence des DAS.

[2] Les fondements et causes qui sont à l'origine du programme d'ajustement structurel dans l'agriculture algérienne ont fait l'objet, dans le champ de la recherche universitaire, d'une présentation synthétique par S. BEDRANI (1995), Agriculture, politique de stabilisation et d'ajustement en Algérie, IRMC, Tunis.

[3] Cf. A.M. DJENANE (1993), Prix, subventions et fiscalité agricole en Algérie. Illustration par le cas de la wilaya de Sétif, Séminaire RAFAC..

[4] L'absence de publications officielles de données chiffrées durant ces dernières années est significative à plus d'un titre : les nombreuses revues du Ministère de l'Agriculture, les séries agricoles, ont soudainement laissé place à des dépliants.

[5] Les chiffres ont été essentiellement tirés de : "Review of agricultural policies and agricultural services 1987-1993", Banque Mondiale, Déc. 1994.

[6] On peut bien penser que la différence de croissance entre les deux secteurs est un signe révélateur des progrès réalisés dans le premier secteur et de maturité de ces mêmes progrès dans le second. En fait, ceci aurait été vrai et même un miracle dans le cas d'une croissance réelle. En réalité cette dernière est moins importante que ne l'indiquent ces chiffres lorsqu'on sait que l'équation : $0.869 \text{ DA} = 1 \text{ FF}$ en 1987 est subitement devenue $10 \text{ DA} = 1 \text{ FF}$ en 1995. La croissance réelle pourrait même être négative dans les deux secteurs.

[7] Cf. S. BEDRANI (1995), "L'intervention de l'Etat dans l'agriculture en Algérie : constat et propositions pour un débat", Options. Méd., Série B, n° 14, CIHEAM.

[8] - Chiffres tirés du document cité en note 3 et de "L'agriculture par les chiffres, 1993-94, MARA, 1995". Le même document indique le poids relatif de chaque culture dans la production moyenne totale pour la phase allant de 1986 à 1995, aux prix de 1995. Elle est de 34.52 % pour l'élevage, de 16.79 % pour les produits de l'élevage, de 15.27 % pour la céréaliculture, de 11.09 % pour les cultures maraîchères, de 5.36 % pour les dattes, de 1.1 % pour les cultures industrielles, de 2.29 % pour les cultures fourragères, etc...

[9] Chiffres empruntés à :

- S. BEDRANI (1993), "Agriculture et alimentation en Algérie : faiblesses du passé et politiques actuelles", CREAD - INA, Alger.
- R. AMELLAL (1995), "La filière lait en Algérie : entre l'objectif de la sécurité alimentaire et la réalité de la dépendance", Options Méditerranéennes, n° 14, Montpellier.
- O. BESSAOUD et M. TOUNSI (1995), "Les stratégies agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie et les défis de l'an 2000", Options Méditerranéennes, n° 14, Montpellier.

[10] Chiffres empruntés à :

- P. LAUMONT (1937), "La céréaliculture algérienne", INA, Alger.
- Ministère de l'Agriculture : Statistiques agricoles, 1940-1993, Alger.

[11] C'est du moins ce que nous retenons du constat que fait la Banque Mondiale de la période d'avant 1987. *"Pendant vingt-cinq ans, depuis son accès à l'indépendance nationale en 1962, l'Algérie a opté pour la voie socialiste de développement se caractérisant par un système de planification centralisée et une industrialisation lourde. A la fin des années soixante-dix, cependant, les inconvénients du système de planification centralisé commencent à apparaître, particulièrement dans le secteur agricole public qui représente la plus grande part des potentialités agricoles du pays. En dépit de gros investissements publics dans le secteur d'Etat, la production demeure faible et le pays fait de plus en plus recours aux importations qui n'ont cessé d'augmenter. Les effets des investissements publics dans le secteur agricole sont lents, particulièrement dans le secteur domestique dans lequel le capital mobilisé durant cette longue période n'a donné aucun effet. En sus, les réalisations industrielles tournent en deçà de leurs capacités"*, Banque Mondiale, op. cité,

[12] Voir A.M. DJENANE (1997), «L'exploitation agricole familiale comme modèle de restructuration des exploitations du secteur public : cas du sétifois », Options Méditerranéennes, Série B, Montpellier.

[13] I. Goldin et D. Van der Mensbrugge (1992), « la libéralisation des échanges : quel enjeu? », Centre de Développement de l'OCDE, Cahiers de Politique Economique n° 5, Paris.

[14] C'est du moins ce que nous retenons du traitement différencié de la restructuration de 1981-83 où seules les exploitations du secteur public ont été touchées. Les exploitations du secteur privé, même imbriquées ou ayant des enclaves dans l'ancien secteur étatique n'ont jamais fait l'objet d'un quelconque remembrement. Voir notamment notre mémoire de magister «la restructuration du SAE : discours et pratiques », ISE, Alger, 1985.

[15] Cf. les publications de Solagral, notamment « Le marché des fruits et légumes dans le monde », Documents Pédagogiques, 1997, Paris; et « Les distorsions des politiques agricoles communautaires », 1996, Paris.

[16] Une étude de prospective, le modèle RUNS (rural/urbain-nord/sud) appartenant à la catégorie des modèles d'équilibre général appliqués et tenant compte des fonctions d'offre et de demande des différents secteurs de l'économie et non uniquement de celles des secteurs auxquels on s'intéresse, montre que dans le cas de la libéralisation complète de leur commerce extérieur, les pays du Maghreb subiraient une diminution de 1,9% de leurs revenus extérieurs pour la période allant de 1990 à 2002, aux prix de 1990., tiré de I. Goldin et D. Van der Mensbrugghe, op. cité.

[17] Cf. A. M. DJENANE (1993), « Prix, Subventions et fiscalité agricoles en Algérie : illustration par le cas de la wilaya de Sétif », op. cité .

[18] Dans la région de Sétif et dans certaines circonscriptions fiscales autrefois réputées à vocation céréalière mais lancées depuis peu dans la reconversion culturale, la constatation fiscale est passée de l'indice 100 en 1985 à 43 en 1988 à 20 en 1990 et à 0 en 1992 ...

[19] Cf. S. BEDRANI, Agriculture et alimentation en Algérie, op. cité et F. CHAUME (1991), Agriculture et réforme agraire en Algérie in BIE , Avril.